

15 JUIN 2001

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 15 juin 2001 à 11 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

ONIL COUTURE

PAUL M. ROLLAND
JEAN-GUY TARTE
MARCEL DION

Messieurs les conseillers JEAN McMASTER et PIERRE BRASSARD sont absent de leur siège

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame PAULINE QUINLAN

PIERRE SIMONEAU, o. m. a., greffier, est aussi présent.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

AVIS SPÉCIAL VOUS EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, GREFFIER, QU'UNE SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT EST CONVOQUÉE PAR LES PRÉSENTES PAR LA MAIRESSE, MADAME PAULINE QUINLAN, POUR ÊTRE TENUE À LA SALLE DU CONSEIL À L'HÔTEL DE VILLE, 88, BOULEVARD DE BROMONT À BROMONT, LE 15JUN 2001 À 11 HEURES ET QU'IL SERA PRIS EN CONSIDÉRATION LES SUJETS SUIVANTS :

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 1.1 2001-06-298 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2001
2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
 - 2001-06-299 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 11 JUIN 2001
3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

15 JUIN 2001

- 2001-06-300 3.1 SOLDE À PAYER AU ROYAL BROMONT : TOURNOI DE GOLF DU PARC INDUSTRIEL
- 4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**
- 5. AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT**
- 6. RÈGLEMENTS**
- 7. AFFAIRES COURANTES**
- 2001-06-301 7.1 DEMANDE D'APPUI FAITE PAR DES PARENTS DONT LES ENFANTS FRÉQUENTENT L'ÉCOLE DE LA CHANTIGNOLE
- 2001-06-302 7.2 LOCATION DES LOTS 1061 ET 1066 DU CADASTRE DE BROMONT, TERRE CHEMIN RACINE
- N. M. 7.3 ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE ET D'INSTALLATION DE TAPIS AU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL
- N. M. 7.4 RENOUVELLEMENT DU BAIL ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET PLAGE LOISIRS DU PARADIS DE BROME INC.
- 2001-06-303 7.5 RÉCEPTION À L'OCCASION DE LA TENUE DE L'INTERNATIONALE BROMONT
- 2001-06-304 7.6 SIGNALISATION ET VITESSE, RUE CHAMPLAIN
- 2001-06-305 7.7 CONSTITUTION D'UN COMITÉ DE TRAVAIL : INFRASTRUCTURES
- 2001-06-306 7.8 DOSSIER DANIELÉ DÉSORDY
- 8. AFFAIRES DU PERSONNEL**
- 9. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- 10. INFORMATIONS SUR LES REGROUPEMENTS MUNICIPAUX**
- 11. PÉRIODE DE QUESTION**
- 2001-06-307 **12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

LE GREFFIER

PIERRE SIMONEAU, O.M.A.

15 JUIN 2001

2001—06—298

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2001**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

ADOPTÉ

2001—06—299

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 11 JUIN 2001**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit
procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de l'assemblée spéciale du conseil
municipal tenue le 11 juin 2001.

ADOPTÉ

2001—06—300

**SOLDE À PAYER AU ROYAL BROMONT : TOURNOI DE GOLF DU
PARC INDUSTRIEL**

ATTENDU QUE la résolution numéro 2001—05—206 intitulé « Tournoi de golf
du parc industriel » ;

ATTENDU QU'un solde reste à payer ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

15 JUIN 2001

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **DEUX CENT SOIXANTE-DIX NEUF DOLLARS ET VINGT-SEPT CENTS (279,27)**, taxes incluses, au Le Royal Bromont.

ADOPTÉ

2001—06—301

**DEMANDE D'APPUI FAITE PAR DES PARENTS DONT LES ENFANTS
FRÉQUENTENT L'ÉCOLE DE LA CHANTIGNOLE**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a connu la plus haute croissance démographique de la MCR de La Haute-Yamaska et de la MRC de Brome-Missisquoi depuis 1996 ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a investi pour l'agrandissement de l'école Saint-Vincent-Ferrier, en 1986 et lors de la construction de l'école de la Chantignole, en 1992, plus de 1,5 million de dollars ;

ATTENDU QUE les infrastructures scolaires à Bromont, l'école de la Chantignole et l'école Saint-Vincent-Ferrier, sont des outils très importants de développement qui offrent d'excellents services pédagogiques aux élèves ;

ATTENDU QUE l'école de la Chatignole a atteint sa capacité maximale et que l'école Saint-Vincent-Ferrier l'atteindra bientôt ;

ATTENDU QUE des élèves de l'école de la Chantignole seraient susceptibles de devoir changer d'école pour l'année scolaire 2001-2002 ;

ATTENDU QUE la proximité de l'école est souvent un critère très important dans le choix que des parents font d'une municipalité où s'établir ;

ATTENDU QUE la Ville de la Ville de Bromont aurait la possibilité d'offrir à la Commission scolaire Le Val-des-cerfs certains locaux afin de régler temporairement le problème de surcapacité de l'école de la Chantignole ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Bromont appuie le regroupement de parents qui veut trouver une autre solution que le transfert d'élèves, au problème causé par le manque d'espace à l'école de la Chantignole.

DE demander à la Commission scolaire du Val-des-Cerfs que la Ville de Bromont puisse participer à des rencontres avec ladite Commission scolaire, afin de trouver une solution acceptable pour toutes les parties.

15 JUIN 2001

QUE la Ville de Bromont souhaite, en outre, participer à la recherche d'une solution permanente et à long terme, avec la Commission scolaire du Val-des-Cerfs.

ADOPTÉ

2001—06—302

**LOCATION DES LOTS 1061 ET 1066 DU CADASTRE DE BROMONT,
TERRE CHEMIN RACINE**

ATTENDU QU'à la fermeture des soumissions le 12 juin 2001 à 14 heures, les soumissions suivantes ont été reçues :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	PRIX SOUMIS
Christian Lussier	70,00 \$/mois
Ferme Johanne et Luc Brodeur	800,00 \$/mois
E. W. Jones	430,00 \$/mois

ATTENDU QUE l'offre faite par Ferme Johanne et Luc Brodeur a été jugée non conforme car elle comprend une offre d'achat de ladite terre;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adjuger le contrat de location de la terre connue par les numéros de lot 1061 et 1066 du cadastre du Canton de Bromont au plus haut soumissionnaire conforme soit Monsieur E. W. Jones, pour la somme de **QUATRE CENT TRENTE DOLLARS (430,00 \$)** par mois, taxes en sus si applicables et ce, pour dix mois à compter de l'adoption de la présente résolution, soit le 15 juin 2001.

QUE ledit bail soit renouvelable à la fin du présent bail à moins d'avis contraire donné deux (2) mois avant sa date d'expiration.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de la Ville de Bromont le bail.

ADOPTÉ

15 JUIN 2001

N. M

**ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE ET
D'INSTALLATION DE TAPIS AU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL**

Le sujet numéro 7. 3 est reporté à une séance subséquente.

N. M

**RENOUVELLEMENT DU BAIL ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET
PLAGE LOISIRS DU PARADIS DE BROME INC.**

Le sujet numéro 7. 4 est reporté à une séance subséquente.

2001—06—303

**RÉCEPTION À L'OCCASION DE LA TENUE DE
L'INTERNATIONALE BROMONT**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **DEUX MILLE CINQ CENTS
DOLLARS (2 500 \$)** à L'Internationnal Bromont somme représentant la
location d'un chapiteau sur le site de l'événement ;

D'autoriser la trésorière à payer les coûts de la réception des invités de la Ville
lors de la tenue dudit événement.

ADOPTÉ

2001—06—304

SIGNALISATION ET VITESSE, RUE CHAMPLAIN

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'aménager deux (2) traverses pour piétons sur le tronçon de la rue Champlain
situé entre la rue de Stanstead et la rue des Pentés.

QUE des enseignes « Stop » soient in installées sur ledit tronçon de la rue
Champlain, à la hauteur des traverses pour piétons.

15 JUIN 2001

QUE la limite de vitesse y soit réduite de 50 km/heure à 30km/heures.

ADOPTÉ

2001—06—305

CONSTITUTION D'UN COMITÉ DE TRAVAIL : INFRASTRUCTURES

ATTENDU QU'il fut exposé aux membres du conseil que des infrastructures publiques, propriétés de la Ville, se trouvent sur des lots pour lesquels la Ville ne détient aucun titre publié au registre foncier ;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Ville de régulariser la situation et que le Conseil municipal entend prendre toutes les dispositions requises pour ce faire ;

ATTENDU QUE le conseil entend créer une commission spéciale sur la propriété des infrastructures afin, notamment :

- d'inventorier les infrastructures en cause ;
- d'obtenir des propriétaires fonciers concernés les conditions relatives à une cession de gré à gré ;
- d'obtenir toute information pertinente en vue de l'acquisition éventuelle des droits de propriété et/ou démembrements d'iceux ;
- de formuler des recommandations au Conseil quant aux infrastructures.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les attendus fassent partie intégrante de la présente résolution.

QUE le Conseil municipal constitue une commission spéciale relative aux infrastructures pour réaliser les objets décrits aux attendus.

QUE Monsieur le conseiller JEAN McMASTER et Monsieur le conseiller MARCEL DION soient nommés à titre de membres de la Commission ;

QU'un rapport soit déposé au Conseil municipal périodiquement.

QUE Monsieur Nicolas Rousseau, ingénieur, directeur du service de gestion du territoire, assiste les membres de la Commission dans leurs travaux et délibérations.

ADOPTÉ

15 JUIN 2001

2001—06—305

DOSSIER DANIELÈ DÉSOURDY

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal est d'accord, en principe, avec le projet présenté par
Monsieur Nicolas Rousseau, dans le dossier de Madame Danièle Désourdy.

QUE ledit projet suive les étapes menant à son approbation définitive.

ADOPTÉ

N. M.

INFORMATIONS SUR LES REGROUPEMENTS MUNICIPAUX

Aucune information n'a été donnée sur les regroupement municipaux.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen ne s'est prévalu de la période de questions.

2001—06—307

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

PIERRE SIMONEAU, o. m. a., GREFFIER